



Direction des Affaires Culturelles

2021 DAC 711 Approbation d'un pacte adjoint au don d'un buste en bronze par la Fondation Aznavour au bénéfice de la Ville de Paris

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La « Fondation Aznavour », organisation arménienne à but non lucratif, a fait réaliser par la fonderie Rosini un tirage en bronze d'un plâtre figurant le buste de l'artiste Charles Aznavour, décédé en 2018.

La fondation a fait don de cette œuvre à la Ville de Paris. Ce don manuel est accompagné d'un pacte adjoint au don définissant ses conditions et charges.

Ainsi, le lieu envisagé pour l'installation du buste est situé dans le 6^{ème} arrondissement, à l'arrière du carrefour de l'Odéon, en bout d'îlot, face tournée vers la rue Monsieur le Prince où a résidé l'artiste. La Ville de Paris ne sera tenue qu'à une obligation de moyens concernant l'entretien de l'œuvre.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir approuver les charges et conditions fixées par ce pacte adjoint au don et m'autoriser à le signer.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris.